

U.E.J.F.

Association
Loi du 1^{er} juillet 1901

23 rue des Martyrs
75009 PARIS

RAPPORT
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR
LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

*R.N.G.W. sarl
rcs Nanterre B 440 233 559
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles
12 bis rue d'Issy
92100 BOULOGNE*

U.E.J.F.

Association
Loi du 1^{er} juillet 1901

23 rue des Martyrs
75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Bureau Exécutif National du 28 décembre 2007, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, sur :

-le contrôle des comptes annuels de l'Association U.E.J.F. (Union des Etudiants Juifs de France), tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant ressortir un déficit de 118 466 €, pour un total de produits de 1 068 443 €, et un total de bilan de 362 287 €.

- La justification des appréciations.

- Les vérifications et les informations spécifiques prévues par la Loi.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau Exécutif National. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;

Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.



II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur :

- les principes comptables suivis,
- les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes,
- leur présentation d'ensemble,

s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les rapports du Président et du Trésorier et dans les documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Le présent rapport est daté du jour de réception des documents définitifs.

Fait à Boulogne,
Le 30 septembre 2013

Le Commissaire aux comptes
R.N.G.W.

Franck RUBINSZTEJN
Associé

R.N.G.W
Société de Commissariat aux Comptes
12 bis rue d'Issy
92100 BOULOGNE

UEJF

23 RUE DES MARTYRS

75009 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

édité le 24/09/2013

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'J' followed by a smaller, less distinct mark.

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	41 494	41 189	305	0,08	305	0,07
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	340		340	0,09	340	0,08
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	32 823	23 801	9 022	2,49	10 290	2,38
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	76		76	0,02	76	0,02
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 600		5 600	1,55	5 600	1,29
TOTAL (I)	80 333	64 990	15 343	4,24	16 611	3,84
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	5 932		5 932	1,64	4 285	0,99
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	3 724		3 724	1,03	3 359	0,78
. Organismes sociaux					876	0,20
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2		2	0,00		
. Autres	108 422		108 422	29,93	212 532	49,09
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	28 885		28 885	7,97	24 285	5,61
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	197 632		197 632	54,55	166 514	38,46
Charges constatées d'avance	2 346		2 346	0,65	4 473	1,03
TOTAL (II)	346 943		346 943	95,76	416 324	96,16
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	427 277	64 990	362 287	100,00	432 936	100,00

Société de Commissaires aux Comptes
 R.A.G.W.
 12 bis rue d'Isly
 92100 BOULOGNE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Présenté en Euros

Edité le 24/09/2013

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2012 (12 mois)		31/12/2011 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	113 311	31,28	59 526	13,75
Résultat de l'exercice	-118 466	-32,69	53 784	12,42
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-5 156	-1,41	113 311	26,17
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	2 000	0,55	10 002	2,31
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	2 000	0,55	10 002	2,31
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	203 349	56,13	174 541	40,32
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 353	29,91	90 349	20,87
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	15 890	4,39	10 865	2,51
. Organismes sociaux	22 227	6,14	20 399	4,71
. Etat, impôts sur les bénéfices			198	0,05
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 609	1,00	4 470	1,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	12 015	3,32	7 989	1,85
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			813	0,19
TOTAL (IV)	365 442	100,87	309 623	71,52
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	362 287	100,00	432 936	100,00

R.N.G.W
Société de Commissariat aux Comptes
12 bis rue de l'Essy
92100 BOULOGNE

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	627 404		627 404	100,00	574 536	100,00	52 868	9,20	
Chiffres d'Affaires Nets	627 404		627 404	100,00	574 536	100,00	52 868	9,20	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			382 207	60,92	544 179	94,72	-161 972	-29,75	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			38 634	6,16	34 965	6,09	3 669	10,49	
Autres produits			923	0,15	366	0,06	557	152,19	
Total des produits d'exploitation (I)			1 049 169	167,22	1 154 046	200,87	-104 877	-9,08	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			990 555	157,88	918 990	159,95	71 565	7,79	
Impôts, taxes et versements assimilés			3 127	0,50	3 905	0,68	-778	-19,91	
Salaires et traitements			111 316	17,74	112 710	19,62	-1 394	-1,23	
Charges sociales			42 696	6,61	42 282	7,36	414	0,98	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 258	0,52	3 105	0,54	153	4,93	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			3 365	0,54	175	0,03	3 190	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			1 154 316	183,98	1 081 168	188,18	73 148	6,77	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-105 148	-16,75	72 877	12,68	-178 025	-244,27	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			152	0,02	3 381	0,59	-3 229	-95,49	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilés			82	0,01	274	0,05	-192	-70,06	
Différences négatives de change			1 590	0,25	488	0,08	1 102	225,82	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			1 672	0,27	762	0,13	910	119,42	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 520	-0,23	2 619	0,46	-4 139	-158,03	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-106 668	-16,99	75 497	13,14	-182 165	-241,28	

R.N.G.W
Société de Commerce au Capital
12 bis rue d'Issy
92100 BOULOGNE

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 121	1,45	23 287	4,05	-14 166	-60,82	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			26 502	4,61	-26 502	-100,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 002	1,59	12 661	2,20	-2 659	-20,99	
Total des produits exceptionnels (VII)	19 123	3,05	62 451	10,87	-43 328	-69,37	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 921	4,61	74 161	12,91	-45 240	-60,99	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital							
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 000	0,32	10 002	1,74	-8 002	-79,99	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	30 921	4,93	84 163	14,65	-53 242	-63,25	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-11 799	-1,87	-21 712	-3,77	9 913	45,66	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)							
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 068 443	170,30	1 219 877	212,32	-151 434	-12,40	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 186 910	189,18	1 166 093	202,96	20 817	1,79	
RÉSULTAT NET	-118 466	-18,87	53 784	9,36	-172 250	-320,25	
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier	646	0,10	811	0,14	-165	-20,34	
Dont Crédit-bail immobilier							

R.N.G.W
 Société de Commissariat aux Comptes
 92100 BOULOGNE
 12 bis rue d'Issy

R.N.G.W
 Société de Commissariat aux Comptes
 92100 BOULOGNE
 12 bis rue d'Issy

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012 dont le total est de 362 286,55 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de -118 466,40 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Rémunérations des dirigeants
- Résultat des 5 derniers exercices



1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 05 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 5 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 - OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.


Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce



3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat*	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres	41 834			41 834	
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers	13 234			13 234	
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	46 642	1 990	29 043	19 589	
Immobilisations financières	5 676			5 676	
TOTAL	107 386	1 990	29 043	80 333	



4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles	41 189			41 189
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagement. divers	3 632	2 367		5 999
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	45 954	892	29 043	17 803
TOTAL	90 775	3 259	29 043	64 991



5 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions règlementées				
Provisions	10 002	2 000	10 002	2 000
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL	10 002	2 000	10 002	2 000

ANNEXE

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 24/09/2013

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 932	5 932	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 724	3 724	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	2	2	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	49 190	49 190	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	59 232	59 232	
Charges constatées d'avance	2 346	2 346	
TOTAL GENERAL	120 426	120 426	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	203 349	203 349		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	108 353	108 353		
Personnel et comptes rattachés	15 890	15 890		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 227	22 227		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	3 609	3 609		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	12 015	12 015		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	365 443	365 443		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

7 - AUTRES TABLEAUX



8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**8.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	5 932
Autres créances	1 214
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	7 146

8.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	74
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 887
Dettes fiscales et sociales	19 820
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 371
TOTAL	75 152

8.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	2 346	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	2 346	

Commentaires:

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**9.1 - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

	Montant
Rémunérations allouées aux membres:	
- des organes d'administration	24 569
- des organes de direction	42 033
- des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	627 404	574 536	547 733	748 927	1 023 797
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-123 210	54 230	152 920	70 190	-97 091
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-123 210	54 230	152 920	70 190	-97 091
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-118 466	53 784	177 283	81 827	-99 735
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	111 316	112 710	118 341	130 877	166 480
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	42 696	42 282	46 382	48 400	75 906

Observations complémentaires

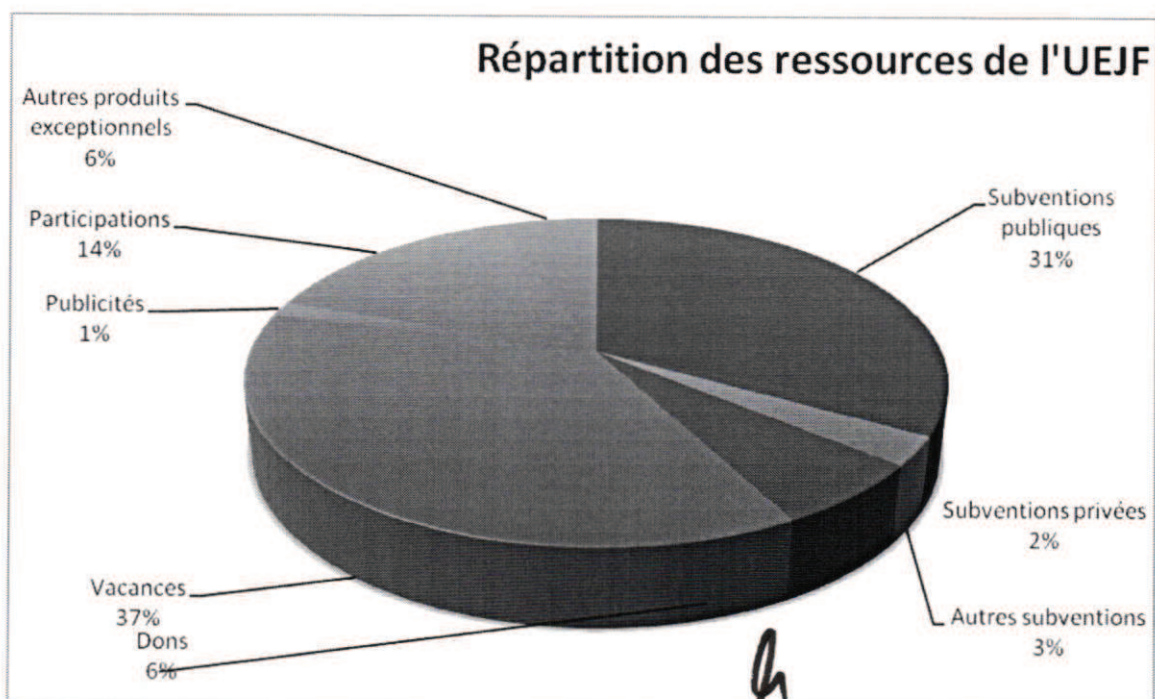
Compte emploi-ressources 2012

Le compte emploi-ressources (CER) précise la provenance des différents financements de l'UEJF et la répartition de leur dépense en différentes catégories.

1) Répartition des diverses sources de financement de l'UEJF pour l'exercice 2012

Tableau des ressources (Exercice 2012)

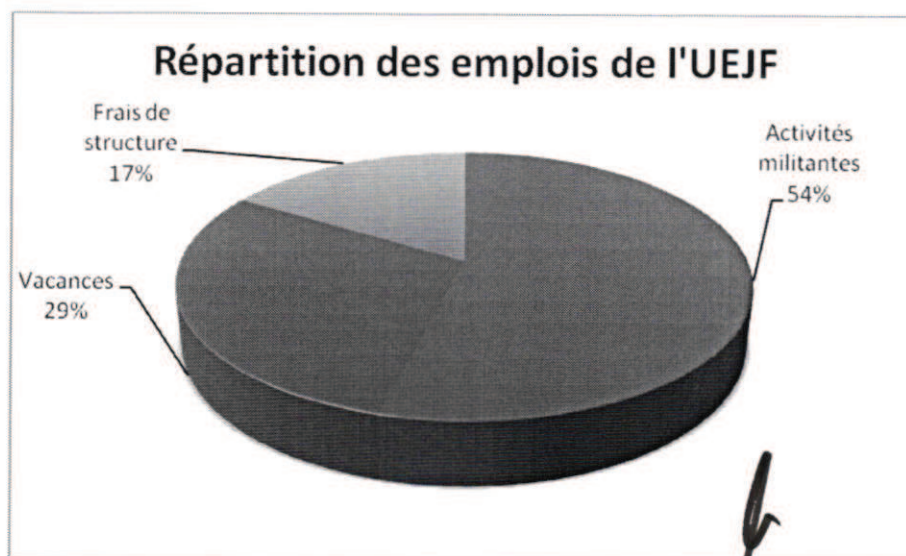
Ressources	montant total	Part du total
Subventions publiques	330 964,00 €	31%
Subventions privées	21 000,00 €	2%
Autres subventions	30 243,00 €	3%
Dons	67 413,00 €	6%
Vacances	391 086,00 €	37%
Publicités	15 235,00 €	1%
Participations	153 669,00 €	14%
Autres produits exceptionnels	58 678,00 €	5%
TOTAL	1 068 288,00 €	100%



2) Répartition des dépenses de l'UEJF pour l'exercice 2012

Tableau des emplois (Exercice 2012)

Emplois	montant total	Part du total
Activités militantes	640 573,00 €	54%
Vacances	349 982,00 €	29%
Frais de structure	196 354,00 €	17%
TOTAL	1 186 909,00 €	



Budget prévisionnel de l'action			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achat	330 287 €	70 - Vente de prestations de services	76 650 €
Prestations de service	262 883 €		
Achats matières premières et fournitures	28 200 €	74 - Subventions d'exploitation	651 050 €
Autres fournitures	39 204 €	Services du Premier Ministre	141 500 €
61 - Services extérieurs	107 703 €	Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports	75 000 €
Locations	105 263 €	ACSE	62 000 €
Entretien et réparation	1 000 €	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	51 500 €
Assurance	- €	Ville de Paris	56 000 €
Documentation	1 440 €	Conseil régional Ile de France	40 000 €
62 - Autres services extérieurs	215 857 €	Ministère de l'Education nationale	36 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	61 100 €	CDVA	15 050 €
Publicité, publication	38 500 €	Autres ministères (Défense, Affaires étrangères, Culture...)	15 000 €
Déplacements, missions	65 500 €	Fongep	15 000 €
Communications	50 757 €	Autres financement privés (FMS, FJF, Pincus...)	106 000 €
Services bancaires, autres	- €	Autres financements publics locaux	16 000 €
63 - Impôts et taxes	- €	Fondation de la lutte contre la délinquance	22 000 €
Impôts et taxes sur rémunération	- €		
Autres impôts et taxes	- €		
64 - Charges de personnel	122 860 €		
Rémunération des personnels	122 860 €		
Charges sociales	- €		
Autres charges de personnel	- €		
65 - Autres charges de gestion courante	- €	75 - Autres produits de gestion courante	49 006 €
66 - Charges financières	- €		
67 - Charges exceptionnelles	- €	76 - Produits financiers	- €
68 - Dotation aux amortissements	- €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	776 706 €	TOTAL DES PRODUITS	776 706 €

CONVENTION ANNUELLE

SUR PROJET

entre

LA VILLE DE PARIS

et

L'UNION DES ETUDIANTS JUIFS DE FRANCE
(UEJF)

(subvention de fonctionnement)

Préambule

L'association l'Union des Etudiants Juifs de France (UEJF), créée en 1945, régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture le 19 juin 1945, a pour objet de grouper les étudiants juifs des différentes villes universitaires françaises, de coordonner leurs activités culturelles et sociales, de mieux faire connaître la culture juive aux étudiants et de combattre le racisme, l'antisémitisme et le négationnisme.

Compte tenu de l'intérêt local que présente pour la Ville de Paris l'action de cet organisme,

Il a été convenu :

entre la Ville de Paris, représentée par le Maire de Paris agissant en vertu d'une délibération du Conseil de Paris en date du _____,

d'une part

partie dénommée ci après "la Ville de Paris"

et l'association Union des Etudiants Juifs de France (UEJF), ayant son siège social au 23 rue des Martyrs 75009 Paris, représentée par _____, agissant en qualité de Président,

d'autre part

partie dénommée ci-après "l'association"

Article 1^{er} - Objet de la convention

L'UEJF développe des actions de lutte contre les préjugés racistes et antisémites. Sont organisés sur les campus des conférences, des expositions et des événements qui ont trait, par exemple, à la perception des communautés, aux relations entre la République et ses communautés, à la discrimination positive, à la lutte contre les stéréotypes. L'UEJF organise par ailleurs les Assises nationales de lutte contre les préjugés (table ronde, ateliers-débats, stands associatifs), ainsi que la soirée « Rire ensemble, un spectacle contre le racisme », en partenariat avec SOS Racisme. Enfin, l'association organise le projet « Souccot expliqué à nos potes » afin de favoriser l'échange entre communautés du 19^{ème} arrondissement de Paris, via la construction d'une cabane traditionnelle (Soucca) et des événements associés (repas traditionnels, conférences, débat, concert, lectures, projection de courts-métrages).

L'UEJF s'investit également dans un important travail de mémoire. Dans les universités, les « Journées de la Mémoire » donnent lieu à des conférences et des expositions sur l'histoire et la culture des Roms en Europe et sur des témoignages de rescapés de la Shoah. L'association participe également à la commémoration du génocide du Rwanda dont la cérémonie se déroule tous les ans sur le Parvis des Droits de l'Homme.

L'UEJF mène d'autre part des initiatives centrées sur le dialogue et la rencontre interculturels et solidaires. Elle publie la revue « Tohu Bohu », qui se veut une passerelle interculturelle lue par des étudiants de toute confession et conviction. L'UEJF développe également le programme « Soutien J » par lequel des bénévoles de l'association s'investissent dans le soutien scolaire, la distribution de nourriture et d'autres actions de solidarité.

Article 2 - Engagement de la Ville

La Ville s'engage à soutenir financièrement les actions définies à l'article 1, ci-dessus, par le versement d'une subvention à l'association Union des Etudiants Juifs de France (UEJF) conformément à la délibération n° 2013 DDEES 31, dont le montant s'élève à 31.000 euros.

Article 3 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Sa durée est fixée à 1 an.

Article 4 - Mention du soutien de la Ville de Paris

L'association s'engage à faire mention de la participation de la Ville de Paris sur tout support de communication et dans ses relations avec les tiers relatives aux activités définies par la convention.

Elle tient informés de ses activités, et notamment des manifestations publiques qu'elle organise, les services concernés de la Ville de Paris.

Article 5 - Comptabilité

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Conformément aux articles L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, si l'association a perçu de la Ville de Paris une ou plusieurs subventions pour un montant total supérieur à 75 000 euros ou à 50% de son budget, elle transmettra aux services concernés de la Ville de Paris (Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur – DDEES), dans le mois suivant leur approbation par l'assemblée générale et en tout état de cause six mois maximum après la clôture de l'exercice comptable, le bilan certifié conforme, le compte de résultat et les annexes, de l'exercice antérieur.

Conformément à l'article L 612-4 du Code de commerce, si l'association a perçu dans l'année, de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant égal ou supérieur à 153 000 euros, l'association nommera un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant. Dans ce cas, elle transmettra dans le même délai que précédemment le rapport du commissaire aux comptes joint aux documents certifiés.

Si l'association a perçu dans l'année moins de 153 000 euros de subventions publiques, elle fera certifier conforme le bilan par son Président.

Le cas échéant, l'association communiquera à la Ville de Paris, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

Article 6 - Contrôle de la Ville de Paris

En application de l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales, l'association pourra être à tout moment contrôlée par la Ville de Paris. Elle devra tenir à la disposition des services concernés les documents comptables et de gestion relatifs aux activités et périodes couvertes par la convention.

L'association transmettra à la Ville de Paris, dans le mois suivant leur approbation par l'assemblée générale et au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention :

- le rapport moral du président,
- son rapport d'activités,
- les documents comptables demandés à l'article 5,
- tous les éléments d'information propres à rendre compte de la réalisation du projet défini à l'article 1 de la présente convention comportant notamment un compte rendu financier relatif à l'utilisation de la subvention.

Article 7 - Obligations fiscales et sociales

L'association respectera la législation fiscale et sociale propre à son activité. Elle fera son affaire de toutes taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville de Paris ne puisse être recherchée ou mise en cause à ce sujet.

L'association certifie, qu'à la date de la signature de la présente, le président et le trésorier de la dite association n'ont pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour détournement de fonds publics prévue à l'article 433-4 du Code Pénal ni d'une condamnation définitive pour abus de confiance prévue à l'article 314-1 du Code Pénal.

L'association s'engage à porter à la connaissance de la Ville de Paris toute condamnation définitive pour de tels délits qui interviendrait en cours d'exécution de la présente convention.

Article 8 - Responsabilités – Assurances

L'association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet social. Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive. Elle devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la responsabilité de la Ville de Paris ne puisse être ni recherchée ni mise en cause.

Article 9 - Résiliation

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de dissolution, de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association. La Ville de Paris pourra également résilier la convention en cas de non-respect de celle-ci ou de ses avenants, dans le délai d'un mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation sera prononcée par le Maire de Paris et notifiée à l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

La date d'effet de la résiliation de la présente convention sera celle de la notification de cet avis.

Article 10 - Règlement des litiges

Les litiges éventuels relatifs à la présente convention qui n'auront pu recevoir de solution amiable seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

Article 11 - Condition d'utilisation de la subvention

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera son remboursement.

Le reversement de tout ou partie de la subvention à une association, organisme, société, toute personne privée ou œuvre, est interdit et entraînera la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées.

En outre, la Ville de Paris se réserve le droit de remettre en cause le montant de la subvention ou d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention par l'association.

Article 12 - Modalités de versement

La subvention sera mandatée à l'association, en un seul versement à la signature de la présente convention.

Le versement de cette subvention est effectué sur le compte n° 30003 03030 00050418838 40 établi au nom de l'Union des Etudiants Juifs de France (UEJF), ouvert à la Société générale.

Fait à Paris, le

Pour le Maire de Paris et par délégation

Le Président de l'Union des Etudiants Juifs de France

FICHE TECHNIQUE DE L'ASSOCIATION

établie le 10/09/2013

N° de tiers: ASTRE D06437 / SIMPA 49461

Dossier n° : 2013_07984

Nom de l'association : Union des Etudiants Juifs de France (UEJF)

Adresse

23 rue des Martyrs
75009 Paris

Présidente

Monsieur Jonathan HAYOUN

Objet de l'association :

Grouper les étudiants juifs des différentes villes universitaires françaises, coordonner l'activité culturelle et sociale, représenter les étudiants juifs dans la vie universitaire.

But de la demande : Subvention de fonctionnement

Montant de la subvention proposée au vote du Conseil de Paris : 31.000 €

Budget de l'opération : 776 706 €

Subventions antérieures :

2012 : 31 000 €

2011 : 31 000 €

2010 : 31 000 €

2009 : 28 000 €

2008 : 38 000 €

2007 : 35 000 €

2006 : 35 000 €

2005 : 20 000 €

2004 : 20 000 €

2003 : 24 000 €

Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur

Sous-direction de l'économie, de l'innovation et de l'enseignement supérieur

2013 DDEES 31 Subvention et convention (31.000 euros) avec l'Union des Etudiants Juifs de France (UEJF) (9^e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1945, l'Union des Etudiants Juifs de France (UEJF) a pour objet de regrouper les étudiants juifs des différentes villes universitaires françaises, de coordonner leurs activités culturelles et sociales, de mieux faire connaître la culture juive aux étudiants et de combattre le racisme, l'antisémitisme et le négationnisme. Cette association nationale dispose de sections locales actives dans les établissements parisiens (universités, IEP, grandes écoles).

L'axe d'engagement primordial de l'UEJF réside dans la lutte contre les préjugés racistes et antisémites. Au sein des universités et des grandes écoles, les sections locales organisent des conférences, des expositions, des événements culturels, ainsi que des campagnes de sensibilisation. Ces manifestations ont trait à des thématiques diverses comme la perception des communautés, les relations entre la République et ses communautés, la discrimination positive ou encore la lutte contre les stéréotypes. Par ailleurs, l'UEJF organise en partenariat avec SOS Racisme la soirée « Rire ensemble, un spectacle contre le racisme », dont la dixième édition aura lieu au Grand Rex en septembre 2013. L'UEJF met également en place les « Assises nationales de lutte contre les préjugés », qui ont réuni l'année dernière 300 personnes autour de 100 associations. Cette année sont au programme des tables-rondes, des ateliers et un forum associatif, ainsi que la diffusion d'un livret des bonnes pratiques destinées à déconstruire les préjugés (fiche d'actions, contributions d'experts, résultats des sondages réalisés). Enfin, l'association organise le projet « Souccot expliqué à nos potes » afin de favoriser l'échange entre communautés du 19^e arrondissement de Paris, *via* la construction d'une cabane traditionnelle (Soucca) et des événements associés (repas traditionnels, concert, lectures de textes, expositions, projection de courts-métrages).

Le second volet d'actions de l'UEJF concerne la mémoire des génocides et sa transmission. Les « Journées de la Mémoire » donnent lieu, dans les universités, à des conférences et des expositions sur l'histoire des Roms en Europe et sur des témoignages de rescapés de la Shoah. L'association participe également chaque année à la commémoration du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, dont la cérémonie se déroule sur le Parvis des Droits de l'Homme. Elle a également entrepris de rechercher un lieu parisien qui serait spécifiquement consacré à la mémoire de ce génocide.

Enfin, l'UEJF met en place des actions de dialogue et de solidarité. Elle publie la revue « Tohu Bohu », qui se veut une passerelle interculturelle lue par des étudiants de toute confession et conviction.

Imprimée à 3 000 exemplaires, cette revue sera mise en ligne prochainement sur un site internet dédié. L'UEJF développe également le programme « Soutien J », par lequel des étudiants bénévoles de l'association s'investissent dans le soutien scolaire aux collégiens et lycéens, la collecte de jouets pour les enfants défavorisés, l'aide aux personnes âgées et handicapées.

Afin de permettre la continuité de ces actions, je vous propose d'accorder une subvention de 31.000 euros à l'Union des Etudiants Juifs de France (ASTRE D06437 SIMPA 49461 / 2013_07984), dont le siège social est au 23 rue des Martyrs 75009 Paris, et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris